

BULLETIN D'ADHESION AU SPELC 22

ANNEE 2025 – 2026

Spelc
au cœur
de l'action

M., Mme
(nom d'usage) (prénom)

né(e) le Nom de naissance :

Adresse personnelle :

(code postal) (commune)

Tél. fixe:Tél. portable :

E-mail (écrire très lisiblement en CARACTÈRES MAJUSCULES D'IMPRIMERIE).

Adresse mail établissement interdite (RGPD), seules possibles : adresse mail personnelle ou xxxxx@ac-rennes.fr

- Nouvel(le) adhérent(e) (si changement d'Etat Civil) déjà adhérent(e) l'an passé sous le nom de
- Je suis EN ACTIVITE Je suis en RETRAITE depuis l'année.....

CHAMP OBLIGATOIRE Compléter ci-dessous ↓

A l'école :

Au collège :

Au lycée :

Etablissement d'exercice

Code postal

Ville

Si vous intervenez dans plusieurs établissements : les indiquer tous, marquer par un * celui où est votre contrat ou votre agrément.

JE FAIS PARTIE DU PERSONNEL (préciser votre situation en cochant plusieurs cases si nécessaire)

administration éducation services et technique ASEM direction premier degré direction second degré

AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap) chef d'établissement adjoint, responsable de cycles, de niveaux.

enseignant : (plusieurs réponses possibles pour préciser votre situation)

enseignant ASH

agrégé

stagiaire premier ou second degré

AE - CE

certifié

MIJEC

professeur des écoles

PEPS

maître délégué

professeur de l'Agricole

PLP

étudiant en Master

professeur documentaliste

autres : (préciser).....

* Discipline enseignée : CHAMP OBLIGATOIRE

Je suis rémunéré(e) à : à temps complet à temps partiel (quotité horaire :sur.....)

Voir dans l'encadré ci-dessous

Je déclare adhérer au SPELC 22 pour l'année scolaire 2025-2026

JE REDUIS LE MONTANT DE MA COTISATION DE 10 EUROS EN ADHERANT ET EN VERSANT L'INTEGRALITE DE MA COTISATION AVANT LE 30/11/2025

Ci-joint ma cotisation :Euros (je suis à l'indice

A le/...../.....2025

Signature :

JE REGLE : → PAR CHEQUE

→ PAR VIREMENT

Si vous êtes en temps incomplet ou à temps partiel autorisé : par exemple, 15 heures sur 18 donnent un coefficient de $15/18 = 0,83$. Multiplier dans le cas présent votre indice de rémunération par 0,83 pour trouver (au verso de ce bulletin) l'indice de cotisation dans la grille et ainsi obtenir le montant en euros de votre cotisation.

Par mon adhésion, je consens à transmettre mes données personnelles au Spelc 22 qui s'engage à les utiliser conformément aux dispositions légales prévues par le règlement de protection des données du 27 avril 2016 (RGPD). J'autorise le Spelc 22, et/ou régional et/ou national :

A m'adresser des publications éditées par le Spelc,

A m'adresser des informations sur ma messagerie électronique **personnelle ou académique**,

A transmettre mes données personnelles au sein des Spelc (Fédération, UR Spelc Bretagne et/ou Spelc locaux) pour les besoins de mon dossier pour une mutation interdiocésaine ou interacadémique.

COTISATIONS 2025-2026

▷ Vous bénéficierez d'un crédit d'impôt de 66% de votre cotisation syndicale annuelle reçue **avant le 31/12/2025**, au titre des revenus 2025

Syndiqué(e) au SPELC, vous pouvez :

- + bénéficier d'un **suivi personnalisé** : carrière, mutation, droits sociaux ...
- + bénéficier d'une **protection juridique à compter du jour de l'adhésion** en défense et en recours dans le cadre de la responsabilité pénale professionnelle
- + accéder aux services proposés par le **Crédit Social des Fonctionnaires** : crédit, assurances, épargne...
- + bénéficier d'un **tarif préférentiel auprès de la MNEC et de la Mutuelle St Christophe**
- + obtenir **une évaluation de votre future retraite**,

Le SPELC c'est en permanence :

*Des informations, notamment par mail, affichage dans les établissements et par le site du Spelc Bretagne

www.spelc-bretagne.fr

*Des interventions et une représentation auprès : du Ministère, du Rectorat, de la DSDEN, de la D.D.E.C., des CE, des O.G.E.C.

*Une publication nationale : l'Éducateur Spelc



FAITES BAISSER LE TARIF DE VOTRE ADHÉSION DE 10 EUROS EN ADHÉRANT ET EN VERSANT L'INTÉGRALITÉ DE VOTRE COTISATION AVANT LE 30 NOVEMBRE 2025

ENSEIGNANTS et FORMATEURS	TARIF
jusqu'à l'indice 456 inclus	80 €
de 457 à 520 inclus	90 €
de 521 à 700 inclus	110 €
au-dessus de 700	130 €
stagiaire premier ou second degré*	72 €
maître délégué	60 €
étudiant en Master*	36 €
AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap)	50 €
retraité	60 €

*tarif régional

Salariés des établissements privés OGEC – AGRO CNEAP	TARIF
jusqu'à 1200 points inclus	50 €
de 1201 à 1500 points inclus	80 €
au-dessus de 1500 points	110 €
Retraité OGEC – AGRO CNEAP	50 €

Si vous êtes rémunéré à temps partiel ou incomplet, il convient de proratiser votre **indice de rémunération** et non votre cotisation. Par exemple, 15 heures sur 18 donnent un coefficient de $15/18 = 0,83$. **Multiplier dans le cas présent votre indice de rémunération par 0,83 pour trouver l'indice de cotisation dans la grille ci-contre.** A l'indice 595, on fait $595 \times 0,83 = 493,8$. Cela situe l'indice de cotisation entre 457 et 520 ce qui donne une cotisation de 90 euros.

▪ Votre bulletin d'adhésion, rempli au mieux, et votre chèque libellé à l'ordre du **SPELC 22** sont à faire parvenir par voie postale à la trésorière du SPELC 22.

▪ Vous pouvez régler par virement **en indiquant vos nom et prénom pour en permettre l'identification**. Il vous faudra tout de même faire parvenir **votre bulletin d'adhésion papier (rempli & signé) par voie postale.**

IBAN : FR76 1558 9228 7700 9816 8354 428

BIC : CMBRFR2BARK

Trésorière du Spelc 22 :

M^{me} Marie-Gabrielle NIZETTI-RAULT
60 rue de Brest
22360 LANGUEUX

Vous recevrez dans les meilleurs délais les attestations nécessaires pour bénéficier de la **déduction fiscale** et de la **protection juridique** auxquelles ouvre droit le versement de la cotisation syndicale.

En cas de doute sur le calcul de votre cotisation et pour toute situation particulière, n'hésitez pas à contacter la trésorière :

mg.nizetti@spelc.fr

Les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.